L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 JUILLET 1866. — Entre les rues Bienvill et Conti.

J. F. WEISSE & Cie., PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8; par semestre, $5.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $2 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS: LUNDI MATIN, 2 JUILLET.

Pour la liste des arrivages et des départs, celle des importations, exportations et consignations et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un terrain situé dans le Deuxième District, avec une maison de résidence, bâtie en bois, rue Bacchus, dans l'îlet formé par cette rue et celles Calliope, Clio et Dryades.

Par Hoffman et Marks, à leur salle d'encan —Marchandises sèches, lingerie et chapeaux.

Par Julian Neville, à 10 heures du matin, et les jours suivants, à la Presse Fire Proof, au coin des rues Front Levée et Robin—Grande vente importante d'articles retirés du Quartier-Maître, dont on trouvera l'énumération dans l'annonce.

Par G. de Fériet, au No 14, Passage de la Bourse, entre Douane et Canal, à six heures du soir, et le lendemain à la même heure—La bibliothèque de valeur appartenant à M. J. Magne, avocat, contenant des livres de droit les plus précieux.

Par Montgomery & Bros, à 10 heures, enseignure Chemin de Bayou et Robertson—Les beaux meubles de la résidence.

☞ Jolie résidence à l'encan par le shérif. —L'attention publique est appelée sur la vente aux enchères publiques qui aura lieu, aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du shérif, d'une jolie maison de résidence, située rue Bacchus, entre Calliope et Clio, Premier District, et pour le compte de la succession Brown.—Voir aux annonces.

Commerce.

IMPORTATION DE VINS.

Nous entendions parler depuis quelque temps de difficultés suscitées à la Douane à l'occasion de l'importation des vins, difficultés qui, nous disait-on, menaçaient de rendre ce commerce excessivement précaire, mais nous étions loin de nous douter qu'elles pussent l'anéantir tout-à-fait, et c'est, certainement, ce qui arriverait si, les tracasseries continuant, les vins ne pouvaient plus se débiter qu'à des prix considérables, c'est-à-dire à des prix que la masse des consommateurs ou plutôt que les consommateurs en général ne pourraient atteindre. Quelques individus formant exception ne suffiraient pas, en effet, pour donner lieu à un commerce de vins appréciable, et cet article cesserait bientôt d'être représenté en chiffres dans les statistiques de l'exportation française.

Serait-ce donc là le but du gouvernement américain? et les idées des économistes yankees seraient-elles perverties à ce point les doctrines américaines qu'on ne doive plus en entendre qu'un système de prohibition universel et absolu? Les Yankees peuvent pousser à ce prohibitionisme, non pour ces précisément qui ne produisent pas de vin ni d'alcohol, mais pour l'Ouest qui commence à produire quelques vins et qui produit depuis bien longtemps de l'alcohol, en grande abondance. Il est clair qu'en entravant, en interdisant même l'entrée des vins aux Etats-Unis, on favorise la consommation des liqueurs fortes en Amérique et que les Etats de l'Ouest sont ceux qui en profiteront le plus. Or, les Etats de l'Ouest sont ceux aussi que les Yankees redoutent le plus dans la discussion des tarifs et s'ils peuvent les gagner à leur cause, c'est-à-dire les rendre favorables au système de protection qu'ils affectionnent tant, ils n'y manqueront pas, et pour atteindre ce but, ils seront même disposés à faire quelques sacrifices. Mais notre but n'est pas de traiter aujourd'hui ce sujet, nous voulons simplement faire connaître les tracasseries ruineuses auxquelles sont exposés les expéditeurs de vins de tous les pays, surtout des pays où les crus sont variés, car c'est à leur égard qu'on peut le plus exciper de la fausseté des factures. Le Courrier de la Gironde du 30 mai dernier contient à ce propos un exposé clair et succinct des tracasseries dont nous parlons. Nous la reproduisons ci-dessous tout entier, en remettant à une autre fois les commentaires. Voici cet exposé:

Les expéditions de vins à destination des Etats-Unis, qui constituent une branche importante de notre commerce avec ce pays, sont devenues dans ces derniers temps une source d'embarras et souvent de ruine. Une pétition a été adressée récemment par les négociants de Bordeaux se livrant à cette spécialité, à l'effet d'appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur cet état de choses et de solliciter son intervention pour y mettre fin.

Exposons succinctement les faits:

Le 11 mars 1865, M. le consul des Etats-Unis, à Bordeaux, adressait aux intéressés de notre place les circulaires suivantes:

Bordeaux, le 11 mars 1865.

Monsieur,

Pour obéir aux instructions du gouvernement des Etats Unis, qui exigent que les consuls lui fournissent des statistiques détaillées et diverses autres renseignements, je vous prie de vous conformer à l'avenir, pour vos factures de vins, aux règles suivantes:

La facture devra décrire la marchandise dans les termes en usage dans le commerce de Bordeaux, c'est-à-dire, pour les vins, donner l'année de leur récolte, le lieu de leur production ou le nom du cru, ou du district où ils ont été récoltés; en un mot, donner sur la facture le classement en usage sur cette place, entre les commerçants en vins, tel qu'il a été arrêté entre la Chambre syndicale des courtiers.

La facture devant être une description fidèle de la marchandise, les expéditeurs s'éviteront des difficultés et des délais en ayant soin que les marques ou les étiquettes sur les barriques, ou les bouteilles, correspondent à la facture.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le consul des Etats-Unis,
C. DAVISSON.

Paris, le 11 mars 1865.

Monsieur,

Les officiers des douanes des Etats-Unis ayant appris que quelques expéditeurs se méprenaient sur la signification des mots "Market value" employés dans l'une des formes de déclarations attachées aux factures, j'ai reçu l'ordre de vous communiquer l'interprétation officielle de cette expression.

"Market value" signifie valeur du marché, valeur courante, les prix auxquels les marchandises facturées se vendent sur le marché, et non point le prix de revient de la marchandise.

En conséquence, un négociant qui consignerait des vins ou autres articles qu'il aurait gardés en magasin, ne peut les facturer pour la douane à leur prix de revient, mais bien aux prix auxquels au moment de l'expédition il céderait ces mêmes marchandises à Bordeaux, à ses acheteurs réguliers.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Le consul des Etats-Unis,
C. DAVISSON.

Nous ne nous appesantirons pas sur la prétention d'obliger des négociants à facturer leurs marchandises d'expédition au prix qu'ils les vendraient sur place, en y comprenant les bénéfices. De la part d'une nation qui passe à bon droit pour être une nation commerçante, de telles exigences sont au moins singulières: mais chacun comprend les choses à sa façon et fait la police chez lui comme il l'entend. Le gouvernement des Etats-Unis est donc parfaitement dans son droit s'il y persiste dans la mesure, en édictant telles ou telles conditions à l'importation sur ses terres des produits étrangers.

Mais, de leur côté, les expéditeurs étrangers qui acceptent ces conditions et qui s'y soumettent, ont le droit d'exiger que leurs marchandises soient respectées et mises à l'abri de toutes recherches, de toutes visites inutiles ou vexatoires. Or, ce n'est pas ce qui a lieu, et c'est là l'objet des réclamations dont nous sommes en ce moment l'interprète.

Les vins en caisses dès ce carguaison sont, conformément aux circulaires ci-dessus, établis sur facture avec mention de provenance, des qualités et des prix réglés par le prix-courant légal des courtiers. Cette facture est affirmée exacte par serment de l'expéditeur entre les mains du consul des Etats-Unis, qui en donne acte et légalise les pièces, en prélevant ses honoraires.

Les choses ainsi ordonnées, les caisses sont mises à bord et arrivent dans les possessions américaines à San Francisco ou à New York. C'est alors que MM. les officiers de la douane sans tenir compte des déclarations faites sous serment devant leur consul du port d'armement, au lieu de s'enquérir des factures reconnues exactes et parafées, visitent les caisses et [illegible] [illegible]

La visite opérée, l'affaire suit son cours, c'est-à-dire que les vins sont vendus aux enchères publiques, que la douane prélève sur le prix de vente les droits ordinaires, plus les frais de visite, amendes, poursuites, etc., et que les commissionnaires, lorsqu'il en reste, vont attendre l'effet des réclamations des intéressés dans les caisses du gouvernement, dont on ne les voit plus revenir.

Plusieurs expéditions ont depuis quelques mois subi ce triste sort, et comme la douane des Etats-Unis n'a pas eu de raison pour cesser ses pratiques, il n'y a pas davantage de raison, si on la laisse faire, pour que cela finisse. Chaque nouveau courrier apporte aux expéditeurs l'annonce de nouvelles saisies, et ces incidents ont pris aujourd'hui un caractère si général, qu'aucun envoi n'est plus envoyé de vins en Amérique, ne pouvant se dire que ces vins ne seront pas saisis, et qu'on leur sera ce bénéfice sur lequel ils comptent le juste droit de compter, ils n'auront plus à supporter une perte totale.

Il ne faut donc pas s'étonner qu'en présence d'un système qui met journellement leur fortune en péril, les expéditeurs de vins de cargaison se soient adressés au ministre des affaires étrangères, pour en obtenir le redressement et demander à la diplomatie de les protéger contre les convoitises par trop insatiables des agents du gouvernement américain.

Les expéditeurs disent avec raison que puisqu'on les oblige à faire une déclaration entre les mains des consuls américains et à les affirmer par serment, ces déclarations ne sauraient être écartées par les autorités américaines, sans le plus souverain mépris de toute tradition hiérarchique; et que, d'un autre côté, si la signature et la légalisation des consuls doivent être considérées comme non avenues par l'autorité centrale, il n'est pas honnête de surprendre la bonne foi et l'argent des étrangers, en leur faisant payer des titres et des formalités dérisoires.

Nous ne pensons pas que les réclamations des négociants de Bordeaux amènent un grand changement dans ces procédés de boucaniers. Seulement, s'ils ont le bonheur de rentrer en possession des marchandises qui leur ont été indûment retenues, ce sera à eux de ne plus s'engager désormais, sans avoir pris les précautions nécessaires, dans cette forêt de Bondy.

AFFAIRES MEXICAINES.

Le Président a communiqué au Congrès la dépêche suivante de M. Bigelow, ministre des Etats-Unis à Paris:

Paris, 4 juin 1866.

A Monsieur Seward,

Monsieur, je me suis rendu auprès de S. Exc. le ministre des affaires étrangères samedi dernier, pour faire honneur à un rendez-vous antérieurement pris, et afin de conférer avec lui sur les matières qui font le sujet de vos instructions No 459, marquées confidentielles. Comme il avait déjà appris le contenu de cette dépêche par le ministre de France résidant à Washington, j'ai échappé à la nécessité de la lui répéter. Il me dit que le gouvernement impérial avait proclamé son intention de se retirer du Mexique parce qu'ainsi le voulaient sa convenance et ses intérêts, et non pour aucune autre raison. Quand donc il a annoncé formellement, non simplement aux Etats-Unis, mais au monde entier, que l'armée serait retirée du Mexique dans un temps spécifié, le ministre a pensé que cela serait jugé suffisant. Le gouvernement a fait ses déclarations de bonne foi, et il tiendra sa parole. Il a l'intention de retirer son armée dans le terme prescrit, et il n'entend pas rappeler cent ou deux cents hommes avec le premier détachement, et le même nombre avec le second, laissant ainsi le gros de l'armée jusqu'au dernier moment, quoiqu'on n'ait pas estimé nécessaire d'entrer dans des minutieux détails de ce genre, qui dépendent de conditions hygiéniques et climatériques dont le gouvernement est le meilleur juge et le seul compétent.

Voilà, m'a dit Son Exc., ce qu'elle désirait que je dise à notre gouvernement. Je demandai à Son Exc. si je lui avais jamais manifesté, verbalement ou par écrit, quelque soupçon que l'empereur eût l'intention de retirer son armée du Mexique par portions inégales. Il me répondit que non. Je lui demandai alors si quelque autre personne autorisée à parler au nom de mon gouvernement l'avait fait. Il me dit que non, mais qu'il avait lu des imputations de ce genre dans un de nos journaux. Je répondis en substance que la presse faisait autorité pour elle-même, mais qu'il valait mieux ne pas l'accepter comme une autorité pour nous. Comme il me demandait de communiquer à mon gouvernement une réponse formelle à ce qu'il regardait comme une accusation de fausseté et de mauvaise foi de la part de l'empereur, je lui déclinai l'autorisation de constater qu'une pareille accusation ne lui était pas parvenue par une voie officielle. Il répéta qu'il n'avait fait que la lire dans un journal. J'ajoutai alors que le but de vos instructions, telles que je les comprenais, était simplement d'obtenir une explication, qu'on exigerait sûrement de vous, sur l'embarquement en France de nombreux corps de troupes destinés au Mexique, après le projet officiellement proclamé d'en retirer toute l'armée.

A cela, le ministre répliqua que, depuis qu'il m'avait vu, il avait obtenu de ses collègues de la marine et de la guerre des renseignements prouvant qu'aucunes troupes appartenant au corps expéditionnaire n'avaient été envoyées au Mexique cette année, sauf celles destinées à remplacer les soldats manquant, et n'augmentant en nulle façon le nombre des troupes d'occupation; que l'embarquement dont il était question dans les papiers publics et dans votre dépêche devait être celui qui a eu lieu à bord du transport le Rhône, vers le commencement de l'année; que le Rhône avait relâché à la Martinique et non à St Thomas, comme on le prétendait; qu'il avait emporté 916 et non 1,200 soldats; que ceux-ci appartenaient à la légion étrangère et non au corps expéditionnaire; qu'ils consistaient en hommes qui avaient longtemps attendu leur transport en France et en Algérie pour rejoindre leurs corps; qu'aucunes nouvelles troupes n'avaient été enrôlées pour la légion étrangère depuis que l'empereur avait proclamé son dessein de retirer le drapeau français du Mexique. Quant à l'embarquement de soldats en Autriche, c'était une affaire entièrement entre ce gouvernement et celui du Mexique, à laquelle la France était complètement étrangère: il ajouta que, depuis que je lui avais parlé sur ce sujet, il avait vérifié ses propres convictions auprès des ministres de la guerre et de la marine, et qu'il n'était assuré que ni l'un ni l'autre n'avaient contracté d'engagements d'aucune sorte pour l'enrôlement ou le transport de troupes d'Autriche au Mexique.

Il dit encore que le gouvernement avait l'intention de retirer entièrement l'armée du Mexique dans la limite spécifiée au plus tard, et plus tôt si des considérations climatériques et autres raisons déterminantes le permettaient; il n'avait nullement le projet de les remplacer par d'autres troupes venant d'où que ce fût. En terminant ce long entretien, j'exprimai ma satisfaction des explications de Son Exc., et le plaisir que j'aurais à les communiquer à mon gouvernement. Cette dépêche a été soumise à M. Drouyn de Lhuys, qui a approuvé la version précédente des résultats de notre conversation.

Je suis, etc.

JOHN BIGELOW.

Après avoir lu cette pièce et les dépêches adressées par M. Drouyn de Lhuys au ministre de France à Mexico, dépêches que nous avons publiées, on ne sera pas étonné de lire une nouvelle extraite de la Presse, non la Presse de Paris, mais celle de Vienne, rapportée ainsi:

La Presse de Vienne publie une lettre datée de Paris et suivant laquelle l'empereur Maximilien aurait demandé à la France des secours pécuniaires, sans lesquels il serait contraint d'abdiquer. Le gouvernement français, ajoute le correspondant, a résolu d'opposer un refus à cette demande et a enjoint au maréchal Bazaine de demander à la nation mexicaine un nouveau plébiscite, dans le cas où Maximilien abdiquerait.

Il est vrai que les journaux de New York donnent en anglais le texte d'une proclamation adressée tout récemment par Maximilien au corps des volontaires Austro-Belges, proclamation où il dit que par suite de la crise financière il a été obligé d'accepter les offres généreuses de la France, au moyen de quoi leurs droits et intérêts seront protégés. Il termine en disant que les volontaires peuvent compter sur lui comme il compte sur eux.

Nous avouons ne pas pouvoir comprendre la pièce dont nous parlons. D'un côté nous voyons un homme prêt à abdiquer si on lui refuse les subsides dont, certes, il a besoin, et le gouvernement français, loin de les lui accorder, chargeant le général Bazaine de demander à la nation mexicaine un autre plébiscite dans le cas où Maximilien abdiquerait, et ce cas est à peu près certain, car sans finances Maximilien ne saurait se maintenir au Mexique, et de l'autre nous voyons que la France lui a fait des offres généreuses. Ces deux pièces sont réellement inconciliables.

EUROPE.

Nous trouvons dans les journaux du Nord les nouvelles suivantes:

MOUVEMENTS MILITAIRES.

Non contents d'occuper Kiel et Rendsburg, dans le Holstein, les Prussiens se sont mis en marche sur Altona, où le général de Manteuffel avait déclaré qu'il entrerait de gré ou de force. Les Autrichiens ne l'ont pas attendu: ils ont évacué Altona et le Holstein le 12 juin, à la pointe du jour, et, par dirigeant sur Hambourg: le duc d'Augustenbourg était parti la veille au soir pour Hanovre et Cassel. Au moment où les Autrichiens se retiraient, un tumulte a éclaté dans la ville, et il a fallu que quelques compagnies du général de Gablenz vinssent rétablir l'ordre, qui n'a plus été troublé jusqu'à l'arrivée du général de Manteuffel: celui-ci est entré le 12 à Altona, à midi.

Le général de Gablenz avait d'abord reçu de Vienne l'ordre de résister à outrance; mais il représenta que, vu l'infériorité flagrante du nombre, sa brigade serait infailliblement écrasée. On lui enjoignit alors d'évacuer, et le Hanovre offrit aux Autrichiens la libre disposition de ses chemins de fer. Avant de partir, le général de Gablenz a adressé aux habitants du Holstein une proclamation dans laquelle il proteste contre l'agression prussienne et conseille aux citoyens de céder à la force et au malheur des temps. Il prévoit qu'ils auront des jours pénibles durant le règne du sabre prussien, mais il leur recommande de rester fidèles à la bonne cause. Il termine ainsi: "Votre sort est dans les mains de Dieu. Soyez patients et espérez un heureux dénouement."

La veille, 11 juin, les Prussiens avaient dispersé à Itzehoe les Etats du Holstein convoqués par l'Autriche: vingt-six membres ont protesté. Le général de Manteuffel a répondu par l'arrestation de M. de Lesser, conseiller holsteinois, qu'il a envoyé à la forteresse de Rendsburg. M. Hoffmann, adjoint-civil autrichien, avait pris la fuite.

Arrivé à Altona, le général de Manteuffel, décidé à maintenir l'union et le gouvernement commun des duchés, a nommé le baron de Scheel-Plessen gouverneur des deux pays. En même temps, il lançait une proclamation datée des points principaux: 1o Toutes les sociétés politiques sont dissoutes; 2o aucun journal non spécialement autorisé ne pourra continuer à paraître; 3o l'ancien gouvernement austro-holsteinois est dissous, et toute manifestation de sa part est illégale; 4o le baron de Scheel-Plessen doit être reconnu comme président suprême des duchés unis, ne relevant que du général en chef et résidant à Kiel; 5o c'est l'intention du roi de Prusse, conformément au principe essentiellement allemand de l'union intime des deux duchés, de convoquer les Etats du Schleswig et du Holstein pour préparer cette unité: on fait dans ce but les préparatifs nécessaires.

L'entrée des Prussiens à Altona et la retraite des Autrichiens constituent l'annexion de facto quant à présent, du Holstein à la Prusse.

GUERRE ET RUPTURE DIPLOMATIQUE.

Le comte de Mensdorff a naturellement protesté contre l'entrée des Prussiens dans le Holstein. D'après lui, la Prusse seule, et non l'Autriche, a violé la convention de Gastein, et la mission de réserve en liberté d'action dans l'avenir. Le comte Mensdorff a répondu aussi à la circulaire sarcastique de M. de Bismark que nous avons fait connaître à nos lecteurs. Le diplomate autrichien réfute ou essaye de réfuter de point en point les allégations de son antagoniste prussien. Toute la responsabilité des conséquences doit incomber à la Prusse, et que condamne la voix universelle des nations et des Prussiens même, et le gouvernement impérial se considère libre désormais de prendre les mesures nécessaires pour venger son honneur et ses droits méconnus.

A Berlin, on a considéré cette dépêche comme une déclaration de guerre, et il a été question d'adresser un ultimatum à l'Autriche, pour la sommer de retirer sa proposition à la diète datée du 1er juin. Mais le cabinet de Vienne a pris les devants, et le 12 juin, il a télégraphié à son ambassadeur en Prusse l'ordre de demander sans retard ses passeports: le comte Karolyi a en conséquence quitté Berlin le 12 au matin, laissant au ministre de Hollande le soin de protéger les sujets autrichiens.

On attendait à Berlin une attaque des Autrichiens contre la Silésie.

LA DIÈTE ET LA RÉFORME FÉDÉRALE.

Le représentant autrichien à la diète a dénoncé l'entrée des Prussiens dans le Holstein et demandé la mobilisation de toute l'armée fédérale, sauf le contingent prussien; en d'autres termes, il a demandé un décret d'exécution fédérale contre la Prusse. Celle-ci a répondu en déclarant à tour les gouvernements de l'Allemagne du Nord que si la motion autrichienne était adoptée, elle considérerait la confédération germanique comme dissoute, et ne prendrait plus conseil que des nécessités militaires. La diète devait statuer sur la motion le 14 juin.

Pour conquérir les petits Etats et la National-verein, l'Autriche ne fait plus tant la sourde oreille à la convocation d'un parlement allemand: le pouvoir fédéral, d'après son nouveau projet de réforme, se composerait d'un Exécutif National, et d'un Directoire de trois membres, chacun devant présider tour à tour.

Le projet de réforme prussien est plus radical: les provinces autrichiennes et le Limbourg hollandais ne feraient plus partie désormais de la confédération; il faudrait le consentement des deux tiers au moins de l'Allemagne pour que la confédération pût déclarer la guerre; les forces navales sur la mer du Nord et la Baltique seraient sous le contrôle de la Prusse; Kiel et Jadde seraient ports de guerre fédéraux: le contingent de guerre fédéral se composerait de deux armées, la première dite du Nord sous les ordres du roi de Prusse, la seconde dite du Sud sous ceux du roi de Bavière; les relations des districts allemands de l'Autriche avec la confédération seraient ajustées par un parlement national.

La diète a obtenu de la Prusse et de l'Autriche l'évacuation par leurs troupes de Mayence, de Radstadt et de Francfort: Mayence est occupée par des Bavarois et Radstadt par des Badois.

LA FRANCE ET LA GUERRE.

Le 12 juin, M. Rouher a communiqué au Corps législatif une lettre adressée par l'empereur Napoléon III à M. Drouyn de Lhuys.

(Nos lecteurs connaissent cette lettre, que nous avons donnée, il y a trois jours, sous la version du télégraphe et qui était correcte.)

Lecture faite, M. Rouher a ajouté:

"Je pense qu'après cette déclaration, le Corps Législatif comprendra qu'un débat sur les affaires d'Allemagne et d'Italie n'est pas opportun."

Le Corps Législatif a été de cet avis, malgré MM. Thiers et Jules Favre, et la Chambre a voté le chapitre du budget sans coup-férir par 130 voix contre 18. La lettre impériale a produit une grande sensation; elle a eu du moins le résultat d'empêcher au Corps Législatif une discussion oiseuse et inopportune, et de fermer la bouche d'orateurs souvent mal avisés.

La Bourse a fermé, le 12 juin, à 63 fr. 55 c.

ITALIE.

Les journaux de Londres sont très sobres de détails sur l'Italie: beaucoup embrassent le parti de l'Autriche, et dans une discussion au Parlement, on a plus souvent entendu les épithètes de roi de Sardaigne que celle de roi d'Italie.

Garibaldi était arrivé à Gênes le 11, et le 12 à Côme, le théâtre de ses anciens exploits. Inutile d'ajouter qu'il a été accueilli avec un enthousiasme frénétique. La seule question est de savoir où il frappera ses premiers coups.

Le prince Napoléon est parti pour Florence, après avoir eu une longue entrevue avec Napoléon III. Le Herald de Londres assure que le prince a offert ses services à son beau-père, et que celui-ci l'a attaché à son état-major.

ORIENT.

Omer Pacha était prêt à franchir le Danube et à envahir les principautés. Le gouvernement de Bucharest a adressé à tous les consuls étrangers une circulaire protestant de son respect pour les liens qui l'attachent à l'empire ottoman: cependant il est persuadé de l'imminence d'une invasion turque et il prend des mesures en conséquence. Des volontaires, qui seront astreints aux mêmes règlements que l'armée, ont été appelés.

Le représentant russe à la Conférence de Paris a proposé d'envoyer à Bucharest un commissaire turc, accompagné des délégués des puissances signataires du traité de 1858, mais la Conférence n'a rien décidé.

La Russie fait de grands préparatifs militaires. La compagnie du chemin de fer de Varsovie à Cracovie a reçu l'ordre de se tenir prête à transporter cent mille soldats.

NOUVELLES GÉNÉRALES.

Le gouvernement prussien a ordonné certaines restrictions de la liberté de la presse et du droit de réunion durant la guerre. A certaines adresses en faveur de la paix, le roi a répondu, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur, qu'il remarquait avec peine, dans ces documents, l'absence de ce dévouement qui caractérisait l'adresse des citoyens de Breslau. Au moment d'une grande crise, le roi exige un dévouement sans conditions.

Le parti ultramontain cherche à jeter la Bavière dans les bras de l'Autriche: le ministère Von der Pfordten semble ébranlé, bien qu'il se déclare contre le premier agresseur.

La chambre des députés saxonne s'est déclarée pour la convocation d'un parlement allemand élu par le suffrage direct.

Dans le débat sur le budget de la guerre aux Cortès espagnoles, le maréchal O'Donnell a exprimé la crainte que l'année 1866 ne se passe pas sans que l'Espagne ait à défendre son territoire. Qui donc la menace? et quel est donc ce mystère? ou la presse anglaise n'a-t-elle pas plutôt inventé ou dénaturé les paroles du ministre?

Le Feld-Maréchal Benedeck.

Le feld-maréchal Benedeck, qui appartient à ce petit groupe de soldats vers lesquels l'Europe tourne ses regards en ce moment, est le seul général qui ait la confiance de la nation autrichienne. Si je ne décide à esquisser cette curieuse figure, c'est parce que les journaux ont publié depuis un mois différents portraits, dont aucun n'est ressemblant.

En 1848 et 1849, l'Autriche a eu le bonheur de pouvoir envoyer contre l'armée piémontaise le maréchal Radetzky, qui avait grandi sur les champs de bataille depuis 1788. A côté du maréchal figurait son chef d'état-major, le général Hess, un vaillant officier; mais quand éclata la guerre de 1859, Radetzky était mort et Hess brisé par l'âge.

Le gouvernement autrichien plaça alors à la tête de son armée d'Italie, l'officier le moins capable de remplir ce poste périlleux.... j'ai nommé le comte Gyulay. Nul ne s'expliquait alors pourquoi l'on confiait le suprême commandement au comte, car le dernier lieutenant autrichien savait Gyulay incapable de tenir tête à l'armée française. On dit que le comte lui-même refusa d'abord; il jouissait d'une grande fortune et n'éprouvait aucun besoin de cueillir des lauriers en Italie. Le comte Grünne, favori de l'empereur d'Autriche, décida son beau-frère Gyulay à accepter le commandement malgré lui; le nouveau général en chef se repentit, pour le reste, sur le vieux proverbe de son pays qui dit:

"Quand Dieu donne un emploi à quelqu'un, il lui donne en même temps le talent."

Gyulay, comme homme, avait une vanité gigantesque: il était habitué au luxe, au bien-être: il aimait le confort: c'était un homme du monde, un Hongrois de distinction, mais point un général en chef.

Je me rappelle avoir vu le comte plus d'une fois pendant la guerre d'Italie; le soir, quand la musique d'un régiment venait jouer au quartier général, Gyulay était assis à la porte, drapé dans un large manteau avec l'art d'un comédien de talent,....les moustaches et la barbe frisées et pommadées....dans toute sa tenue une certaine recherche d'un calme artificiel.

Le comte Gyulay manifesta pour la première fois son incapacité à Montebello; quand nous marchions vers Palestro, nous rencontrâmes un courrier qui se rendait au triple galop au quartier général; nous arrêtâmes le courrier et nous lui demandâmes si le combat qui durait depuis plusieurs heures était terminé.

— Je l'ignore, répondit le courrier, je vais commander le dîner de Son Excellence pour trois heures.

Et il s'éloigna ventre à terre dans la direction du quartier général.

Je dois faire observer au lecteur que les deux brigades Weigelt et Szabo, qui étaient venues au secours de l'avant-garde autrichienne, avaient été prises de flanc et repoussées. Le combat était terminé par cela même. Pendant ce temps, le général en chef, au lieu de songer à une revanche de Palestro, passait à sa table, qu'il affectionne beaucoup, et sur laquelle s'étalait l'argenterie que le comte avait apporté au quartier général; je pourrais citer de nombreux exemples de ce genre, mais il me faut parler de Benedeck.

Benedeck commandait un corps d'armée; mais, par un singulier jeu du hasard, ou plutôt du mauvais vouloir du général en chef, le corps de Benedeck fut toujours envoyé là où il ne trouvait pas à placer un seul coup de fusil. J'ai visité un jour le général Benedeck dans sa position, qui était presque une retraite, et, malgré son extrême mécontentement envers le général en chef, qui le rendait sombre, il me reçut avec la plus exquise politesse, et causa avec moi des mille choses de la guerre.

Lorsque la bataille de Palestro fut perdue, nous nous retirâmes derrière le Ticino, et après avoir fait sauter les ponts, nous nous repossâmes à Bereguardo. L'Empereur François Joseph avait appris à ses dépens à juger le talent du comte Gyulay, aussi avait-il envoyé le vieux général Hess pour tenir un conseil de guerre avec le comte.

—Hess prendra le commandement en chef s'écrièrent les officiers au comble de la joie.

Mais le vieux général se gardait bien de tenter l'entreprise; — il vit que la cause était perdue; d'ailleurs Hess était trop vieux, courbé par l'âge, il marchait péniblement en s'appuyant sur une canne solide.—Bref, le vieillard faisait une triste figure.

Une heure après l'entrevue de Gialay et de Hess, nous continuâmes notre route. Nous marchâmes vers Tosate, de là à Abbiate Grasso; les trois corps Benedeck, Stadion et Schwarzenberg couvraient notre retraite.

Quelques jours après eut lieu la bataille de Magenta. Giulay eût pu disposer de ces trois corps; mais, comme toujours, il alla au combat sans réserves, et le corps de Benedeck ne prit aucune part à la bataille, malgré son ardent désir d'aller au feu.

Le lendemain de Magenta, quand l'armée se rassemblait à Binasco, je vis Benedeck, à la nuit tombante, dans la cour de l'auberge des Trois-Rois.... Il était debout à la fenêtre.... les bras croisés.... les sourcils froncés.... des larmes coulaient le long de ses joues.

Je compris.... et je me retirai discrètement.

Nouvelle retraite jusqu'au Mincio....

Pour la première fois, le corps de Benedeck à Melegnano.... Il couvrit la retraite autant qu'il était en son pouvoir.

Le lendemain, je vis le général à son entrée à Lodi.... Il avait sauvé les jambons d'un fournisseur du quartier-général, attaqué par des Italiens, et distribuait le tout à ses soldats.

Enfin, je retrouvai Benedeck à Solferino.

Le comte Gyulay n'était plus général en chef, à la tête de l'armée autrichienne se trouvait le général borgne, Schlick, un vaillant soldat. le corps de Benedeck allait donner enfin!

A Solferino, Benedeck combattait à l'extrême droite sur les bords du lac de Garde, et il se battait bien; ses adversaires, les Piémontais, le savent bien.

La bataille fut perdue.

Après la paix de Villafranca, Benedeck resta en Italie à titre de général en chef. Dans cette nouvelle position il s'assura les sympathies de l'armée.

Adoré de ses soldats comme général et comme homme, Benedeck est de tous les généraux autrichiens le seul en qui le peuple ait confiance.

Je ne saurais dire si Benedeck a l'étoffe d'un général en chef, mais je l'ai vu à l'œuvre.... C'est un vaillant général.... il aime ses soldats et ses soldats l'aiment, quoiqu'ils sachent fort bien qu'il ne les ménagera guère. Car son principe est qu'il faut éviter la guerre, mais... quand on ne peut pas faire autrement, pas de ménagements! pas de demi-mesures!

Benedeck est un des plus jeunes généraux de l'armée autrichienne; il a fait la campagne d'Italie, 1848-1849, sous les ordres de Radetzky, et son premier fait d'armes a été la surprise de Mortara, où il s'empara des écuries de Charles-Albert.

Benedeck est un aimable compagnon, et j'ai beaucoup ri quand j'ai vu que l'opinion publique le transformait en une sorte d'ogre qui aurait juré de manger à chaque repas douze jeunes Prussiens, avec un peu de vinaigre, du sel et du poivre.

Le feld-maréchal est petit.... maigre.... une tenue élégante.... des manières agréables.... le type hongrois.... l'œil noir et vif.... le regard perçant.... le nez courbé.... des moustaches noires, relevées à la hongroise.... dans toute son apparition, je ne sais quel d'énergique qui plait.

Je connais presque tous les généraux autrichiens, et si l'empereur François-Joseph m'avait consulté sur le choix d'un général en chef pour l'armée du Nord, j'aurais assurément répondu:

— Sire, prenez Benedeck!

Maintenant le général justifiera-t-il la confiance qu'il inspire à tout le monde?

K. Y.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

— De graves désordres ont eu lieu à Munich dans les journées des 1er et 2 juin. La troupe de ligne et la landwehr ont dû faire usage de leurs armes contre les perturbateurs. Il y a eu trois tués et un grand nombre de blessés. Qu'on n'aille pas croire qu'il s'agissait de politique. Les émeutiers se souciaient médiocrement de la question allemande, de l'alliance autrichienne ou prussienne. C'est l'amour immodéré de la bière qui a causé tout le mal. Les buveurs prétendaient que la bière devait être vendue 6 kreutzers, prétention que ne voulaient pas admettre les brasseurs. Et c'est pour cette cause que le sang a coulé.

— Le Messager de Tati annonce que la célèbre reine Pomaré vient de marier sa fille, la reine de Borabora, avec le fils du pasteur Maheanu.

Le fiancé venait d'arriver de France, où il a reçu son éducation, et le mariage s'est fait d'après la loi française. Le commandant commissaire impérial; l'ordonnateur, M. Chauvet, capitaine d'artillerie, et M. Salmon, négociant, étaient les témoins des parties.

Chacun a signé sur les registres de l'état civil, dont on inaugurait ainsi la première page.

— On sait que l'effectif de l'armée prussienne n'est guère inférieur à 700,000 hommes. A peu près à pareil jour, il y a 85 ans, un almanach français intitulé: *Recueil d'événements curieux et intéressants, ou Tableau historique, politique et philanthropique de l'année 1781*, annonçait avec fracas cette grosse nouvelle:

"6 juin.—Le roi de Prusse fait à Gaudents la revue de tous les régiments de la Prusse orientale et occidentale, qui forment une armée de.... CINQUANTE MILLE HOMMES!"

Cinquante mille hommes! tel était l'effectif des troupes du grand Frédéric. Quel progrès en moins d'un siècle!

—Un des chroniqueurs du Pays, M. Henri d'Audigier, donne des détails sur plusieurs étrangers célèbres actuellement nôtres:

Outre M. le duc de Beaufort, l'heureux propriétaire de Ceylan, nous avons en ce moment à Paris le comte et la comtesse Granville et lord Brougham.

Lord Brougham, revenant de Cannes où, selon sa coutume, il a passé l'hiver, fait une halte parmi nous avant de franchir le détroit. Il habite à l'hôtel Mirabeau, dans la rue de la Paix, au rez-de-chaussée qui ouvre sur un jardin.

Pour un homme venu en ce monde le 17 septembre 1779, et qui, en 1796 s'était déjà recommandé à l'attention du monde savant par son Essai sur la flexion et la réflexion de la lumière, Henry, premier baron Brougham, garde une étonnante jeunesse de corps et d'esprit.

Quelqu'un qui a eu l'honneur de le visiter avant hier, me parle avec admiration de sa verte santé, de sa conversation animée, enjouée et charmante, surtout de sa prodigieuse mémoire.

Beaucoup son âge et les événements l'aient au peu mis à l'écart de la vie active, son entretien est fort loin de prouver qu'il soit devenu ou indifférent ou étranger aux grandes questions sociales et internationales qui agitent en ce moment son pays, le nôtre, l'Europe et le monde entier.

On sait pourtant que l'auteur du fameux livre sur la Constitution britannique, n'ayant eu de son mariage avec mistress Spalding qu'une fille morte fort jeune, demeure bien isolé sur cette terre et qu'avec lui sa pairie doit s'éteindre.

— Une correspondance adressée à l'Indépendance belge contient sur les institutions judiciaires organisées en Russie des détails intéressants dont nous extrayons ce qui suit:

L'organisation des nouveaux tribunaux civils et criminels russes est calquée sur l'organisation française, à quelques exceptions près.

Ce qui frappe d'abord, c'est l'absence du costume sacramentel. Point de robes rouges ou noires, point de bonnets carrés. Les membres du parquet portent le frac d'uniforme (boutons dorés et collet de velours vert); les avocats sont en habit noir. Ces derniers ont le droit de porter barbe et moustaches; la majorité profite de l'autorisation.

Les insignes des juges, des procureurs et des avocats consistent dans des plaques dorées pour la plupart, argentées pour le barreau. Les juges portent ces plaques attachées à une large chaîne qui s'étend en collier sur leur poitrine; les procureurs et les avocats le mettent à la boutonnière de leur habit.

Les salles des séances publiques sont grandioses, et peuvent renfermer un public nombreux. Les tribunes sont spacieuses, bien disposées, et la ventilation des salles d'audience bien établie. L'ameublement est sévère, mais riche. La salle des Pas Perdus est magnifique.

Au-dessous des salles d'audience sont disposées des cellules d'une prison où seront provisoirement renfermés les accusés la veille de leur jugement et tout le temps que durera le procès. Cette prison communique par un escalier intérieur avec la salle d'audience, et l'accusé est introduit directement dans la loge qu'il doit occuper pendant le procès, et qui est disposée en face du banc des jurés, de manière que ces derniers puissent observer facilement tous les mouvements de son visage. Le banc du défenseur est au-dessous de la loge de l'accusé et il est disposé de manière à permettre au défenseur de communiquer librement avec son client.

Les tribunaux des juges de paix sont meublés et disposés selon la fantaisie de chacun de ces magistrats, qui ont aussi pour insignes des plaques dorées qu'ils portent à des chaînes tout à fait pareilles à celles des juges des tribunaux civils et criminels. Ces tribunaux sont installés dans des maisons particulières, louées aux frais des juges de paix. Ceux-ci reçoivent une allocation assez importante pour tous les frais d'entretien de leurs tribunaux, allocation dont ils disposent sans en rendre compte à personne.

Les emplacements des tribunaux de paix sont indiqués au public par des placards en tôle, de forme ovale, avec l'écusson de la ville au milieu et une inscription en lettres d'or autour de l'écusson.

Les attributions de ces magistrats sont très étendues. Ils cumulent les fonctions de juges de police correctionnelle et de juges de paix proprement dits.

Ils connaissent de toutes les causes qui peuvent entraîner un emprisonnement d'un an au plus et une amende de 300 roubles [1,200 francs.]

Ils jugent aussi tous les procès civils de la valeur de 500 roubles et au-dessous. Le plaignant ou l'accusé peut interjeter appel contre les décisions, en portant sa cause devant les tribunaux compétents.

Telle est cette magistrature, destinée à remplacer les anciens tribunaux de police, centres d'iniquité et de concussion, dans lesquels il était presque impossible d'obtenir justice sans payer grassement les juges.

GAZETTE DES TRIBUNAUX.

Nous vous disions, il y a quelques jours, l'histoire de deux époux qui s'étaient avisés, après soixante années de mariage, de demander à la justice de les séparer. Ils avaient vraiment trop attendu, et la justice a pensé avec raison qu'une autre qu'elle, une Parque cruelle, comblerait bientôt les vœux de ces époux ennemis.

Cette fois, les tribunaux ne peuvent adresser le même reproche au mari qui s'avance à leurs pieds pour implorer la seule réparation qu'exige, dit-il, son honneur outragé, une séparation immédiate et sans enquête. C'est le lendemain même de la nuit des noces, et sans entamer le plus petit quartier d'une lune qui n'aurait pas été de miel, que M. Bu...., a pris cette farouche détermination.

Eh pourquoi?.... oh mon Dieu! comme le disait Giboyer, c'est que les fleurs de la couronne d'oranger étaient sur le point de se changer en fruit.... la maturité approchait.... Quelques semaines, quelques jours, et M. Bu.... allait être le père légal d'un jeune citoyen. Et comment s'aperçut-il rien vu? Voilà pourtant les fraudes que dérobe, aux regards les plus clairvoyants, la crinoline aux insidieux contours.

Il y eut, dit-on, des torrents de larmes versés, le mari fut inexorable.

Le tribunal a ordonné que la jeune femme serait appelée à donner quelques explications, en présence de son mari, dans la chambre du conseil. Elle s'y est refusée; elle aura pensé que le cas était par lui-même trop évident pour qu'il pût être nécessaire de donner des explications.

Le tribunal, considérant qu'au moment où elle contractait mariage, madame Bu.... commettait envers son mari une injure grave en lui dissimulant sa grossesse déjà avancée—et dont il n'était pas l'auteur—a prononcé la séparation de corps.

MUSIQUE.—Nous avons reçu de M. Louis Grunewald, marchand et éditeur de musique, rue du Canal, No 129, une liasse de nouveautés très brillantes pour le piano. En première ligne, nous citerons Un Souvenir d'Ostende, étude de concert, par Joseph Gregoir, composition fort estimée, qui s'est vendue partout en Europe et qui n'est pas facile à jouer. Nous engageons les jeunes pianistes à se la procurer pour se faire les doigts à un exercice utile. Le Souvenir d'Ostende occupe fortement la main gauche.

Nous mentionnerons ensuite La Pluie d'Or, caprice-étude de F. Brisson, fameux morceau qui a eu beaucoup de succès à Paris et qui a fait oublier toutes les pluies de perles imaginées et imaginables. La Pluie d'Or est charmante et n'offre pas beaucoup de difficultés.

En troisième lieu vient le WHITE LAUREL, valse américaine, de Miss Louise Lewis, composition simple, courte et qui a son charme et son mérite. On la dansera volontiers.

Nous terminerons cette notice par la CRESCENT HALL POLKA, de Th. V. La Hache, morceau très vif, très dansant, très brillant et qui sera bientôt entre les mains de tous les pianistes de notre ville.

PAR LE TELEGRAPHE
DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nouvelles de Tampico.

SOULÈVEMENT DES POPULATIONS.

Consolidation du Bureau des Terres.

Probable expulsion de Rousseau.

UNE LETTRE DE FLORENCE.

PARLEMENT ITALIEN.

Suppression des Corporations Religieuses.

CONFISCATION DE LEURS BIENS.

Education des Affranchis en Georgie.

CONFÉRENCE A CE SUJET.

Bureau des Affranchis dans le Mississippi.

TRISTE SITUATION.

Meurtres et banditisme.—Guerillas.

Washington, 1er juillet—Une lettre de source respectable, datée du 10 juin de Tampico, Mexique, dit que le peuple de Huejutla, et de toutes les autres principales villes du district de Huastecas, s'est soulevé de nouveau en faveur de Juarez. Victoria est aussi en faveur des Juaristes. L'auteur de la lettre dit que ces derniers enlèveront Tampico aux Impérialistes, la capture en étant facile, attendu que la garnison se compose d'hommes enrôlés de force au service, qui ne combattront pas contre les leurs.

Washington, 1er juillet — Le secrétaire du Trésor a lancé une circulaire qui enjoint à tous les collecteurs de douane d'accuser le montant qu'ils ont reçu et ce qu'ils en ont fait sous l'empire de l'acte du 13 mars 1865.

La 14e section de cet acte porte que dix dollars seront payés aux collecteurs par le maître, le capitaine ou le propriétaire de tout navire venant d'un port étranger, pour chaque passager, non passager de chambre, au dessus de l'âge de huit ans, qui sera mort dans la traversée de mort naturelle.

Les Bureaux des terres dans l'Alabama, la Floride, la Louisiane, le Mississippi et l'Arkansas doivent être consolidés à Montgomery Alabama, Tallahassee Floride, Nlle-Orléans Louisiane, Jackson Mississippi, et Little Rock Arkansas.

Le rapport sur l'affaire Rousseau-Grinnell sera fait dans les premiers jours de la semaine. On croit maintenant que Rousseau sera expulsé attendu qu'il a déclaré positivement qu'il lui avait donné des coups de canne pour des paroles prononcées dans le débat.

New-York, 1er juillet. — Le comité réuni de la ville, de l'Etat et des autorités fédérales sont d'accord pour prendre le rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville pour en faire le siège du nouveau bureau de poste, le gouvernement des Etats-Unis payant $5,000.

Aucun cas de choléra n'a été rapporté hier au bureau de santé.

Les commissaires de la taxe de l'excise ont reçu $1,100,850 pour les droits de licence. Les commissaires ont reçu 208 injonctions fondées sur la décision du juge Cordoza.

New York, 1er—Des dépêches spéciales disent que les déboursés pour la semaine expirée ont été: Pour le département de la guerre, $8,304,764, marine, $1,791,023, intérieur, $19,141. Le montant total pour les dettes, pour l'année fiscale expirée, le 30 juin, a été de $385,925,634.

La semaine dernière il a été émis $1,120,980 de circulation pour les Banques nationales, ce qui élève le total émis jusqu'ici à $282,555,440.

Augusta, 30 juin—Les affranchis ont conféré avec la Cour inférieure aujourd'hui au sujet de l'éducation. La Cour a proposé d'établir des écoles sous les mêmes règlements que les écoles pour les blancs.

Les affranchis ont dit que les professeurs du Nord s'étaient arrangés pour revenir en automne, mais qu'ils seraient contents aussi d'avoir des écoles et des professeurs du Sud. Les juges ont fait des déclarations bienveillantes et conciliatrices. Les affranchis ont répondu avec vivacité, et la cour s'est ajournée en leur donnant du temps pour considérer plus amplement le sujet. (Pour les nouvelles de la Poste voyez la partie anglaise de l'Abeille.)

New York, 1er.—Le correspondance italienne du Herald, adressée de Florence dit que la chambre des députés discute un projet de la plus grande importance, qui sera sans doute mis à exécution. Il confisque toutes les propriétés de l'église dans le royaume au profit et pour le service de la nation.

Ce projet est très absolu dans ses clauses. Il complète l'appropriation des biens du clergé dans un seul acte, et ne laisse aucun motif pour aucune législation subséquente.

Le projet sous une forme modifiée devait être présenté l'hiver dernier comme mesure financière, mais pour une raison ou pour l'autre, il ne fut jamais présenté résolument au parlement. La force des événements le fait réapparaître sous une forme plus rigoureuse. Le parti du clergé y est naturellement opposé, ou une portion du moins.

Quelques-uns de ceux qui y étaient opposés ont donné leur adhésion, pressés qu'ils se trouvent par les inexorables nécessités du moment.

La mesure est reçue avec mépris ou dérision dans le Parlement. L'Italie a besoin d'argent et il faut qu'elle en ait; et elle propose d'en avoir par la suppression des corporations religieuses et par l'appropriation de leurs biens. Ils seront hypothéqués pour l'emprunt qui sera négocié bien vite.

Du reste, les corporations religieuses auraient toujours été supprimées dans un temps rapproché, même en temps de paix, et leurs biens seraient naturellement revenus à l'Etat. Les besoins du moment ont seulement précipité la mesure qui va être décidée pour toujours et par une grande majorité du Parlement. La propriété de l'Eglise dans le royaume est estimée cent millions de piastres.

New-York, 1er juillet. — Le correspondant du Herald auprès des généraux Steedman et Fullerton, écrivant de Grenada, Miss., affirme que la situation du Bureau des affranchis dans cet Etat est la pire de toutes. Il dit que les guérillas et les autres coquins assassinent et outragent les agents du bureau et aussi les citoyens, et qu'ils pratiquent des cruautés révoltantes sur les affranchis.

CHRONIQUE LOCALE.

ASSAUT.—Thomas Welsh a été arrêté, samedi soir, dans le Premier District, sous l'accusation d'avoir fait assaut et batterie et même d'avoir tiré sur Owen Riley avec intention de le tuer.

FRAUDE.—John Welsh (c'est un nom malheureux) a été arrêté, samedi soir, pour détournement au préjudice de W. P. Mayhan, son accusateur. Il avait $33 50.

J. C. Dennett a été arrêté pour crime de contrefaçon.

ARTICLES VOLÉS.—Phillips Rey et Peter Kepper ont été arrêtés, samedi soir, accusés par H. Jacobs, d'avoir eu leur possession des objets volés à sa connaissance, consistant en quelques bijoux.

ATTAQUE.—A. J. Baum et F. Salmel ont été arrêtés, samedi soir, rue Montégut, Troisième District, accusés d'avoir frappé Michael Huts dans l'intention de la tuer.

ALARME. — Hier la cloche d'alarme a sonné à l'occasion d'un feu de cheminée qui n'a fait aucun dommage dans le Premier District rue de South Market.

UNE VIRAGO. — Mme Murphy, accusée d'ivrognerie, de bris de paix et d'avoir insulté des dames rue des Magasins, sans compter la résistance qu'elle a opposée à la police, et résistance qui a été telle que les habits de l'officier en ont été déchirés, a été mise sous arrêt dans le Quatrième District.

SLUNG SHOT.—Le nègre Sam Wilson a été arrêté pour l'habitude où il est de se promener avec un slung shot dans le Premier District, particulièrement dans la 6ème rue.

—On écrit de Vienne à la Patrie, le 2 juin, que, par suite d'un ordre du ministre de la guerre, seize mille hommes étaient employés, depuis le 30 mai, aux travaux du camp retranché de Floridsdorf, établi sur la rive droite du Danube, près de la capitale. On travaille le jour et la nuit. Tout doit être terminé vers le 5 juillet prochain.

— Voici de nouveaux renseignements sur le voyage du vice-roi d'Egypte à Constantinople, ou plutôt sur le but de ce voyage.

Le Sultan qui accorde au vice-roi l'hérédité pour son fils a été agréé et remis à Son Altesse le 30 mai, croyons-nous. Le sultan était très favorable à cette demande; mais autour de lui, on s'efforçait de changer son opinion à cet égard.

Mais le vice-roi a employé le grand argument. Il avait apporté 20 millions sur les deux navires qui l'ont conduit à Constantinople, lui et sa suite. Il a fait hommage de cette somme au sultan. On dit que l'état actuel des finances turques, il n'est rien qu'on ne puisse obtenir avec de l'argent, et l'affaire a été ainsi définitivement enlevée.

Quant au prince Mustapha-pacha, que la décision du sultan dépouille de ses droits, il a pris la chose en philosophe. Il n'a pas perdu l'espérance. Mais il pense que, pour le moment, Paris est meilleur à habiter que l'Orient, et il est tout entier aux soins de son installation dans le joli hôtel qu'il a acheté sur l'avenue du parc Monceaux.

— Le général comte Nostitz vient de mourir à Berlin, à l'âge de 90 ans. A la bataille de Ligny, ce général sauva la vie à Blücher, dont il était aide-de-camp. Dans une foule d'auberges allemandes on remarque un tableau représentant Blücher à terre et abrité par son cheval, pendant que l'aide-de-camp Nostitz, sabre et pistolet en main, le défend contre des cuirassiers français.

L'affaire des Levées.

La Chambre de commerce de Cincinnati a suivi l'exemple de la Chambre de Commerce de St. Louis, dans l'affaire de la reconstruction des digues du Mississippi. Le gouverneur Wells a reçu de M. A. Gano, secrétaire de la chambre de commerce de Cincinnati une copie des résolutions adoptées par elle à propos du mémoire louisianais adressé au Congrès, et par lequel il est demandé assistance pour réparer les levées du fleuve. Une copie officielle a été envoyée en même temps à MM. Claiborne et Duralde à Washington. Elle est rédigée dans les termes suivants:

Le comité choisi auquel avaient été référés la communication du gouverneur Wells de la Louisiane et le mémoire du Bureau des Commissaires de Levée adressé au Congrès des Etats-Unis, sur la réparation des Levées du fleuve Mississippi, demande la liberté de rapporter à la chambre les résolutions suivantes:

Résolu. Que nous croyons que la réparation immédiate des Levées sur le Mississippi et ses tributaires sera profitable à l'intérêt général du pays.

Résolu. Qu'à cet effet, les divers Etats directement intéressés n'étant pas à même de subvenir à ces dépenses, nous nous joignons à eux pour solliciter du Congrès des Etats-Unis telle législation qui sera jugée nécessaire pour assurer l'objet en vue.

Résolu. Qu'une copie de ces résolutions soit transmise aux sénateurs de l'Ohio et à chacun des membres du congrès de cette ville et à la délégation du Bureau des commissaires des levées de la Louisiane, qui sont maintenant à Washington.

Respectueusement soumis,
ADOLPHE WOOD,
WM GLENN,
A. M. SEARLES,
Membres du Comité.

Nous ne sommes point étonné du succès de la démarche de MM. Claiborne et Duralde, car les Etats-Unis doivent commencer à voir que le plus important produit des Etats-Unis, comme matière commerciale, est le coton. Sans ce produit, en effet, le commerce avec l'Europe tombe, car tout ce qu'il y a de métaux précieux en Amérique ne pourrait le remplacer comme moyen d'échange ou de relation.

Les métaux s'épuisent vite; mais la production du coton n'est jamais passé si on eût conservé des bras pour cultiver le sol du Sud.

La dernière récolte de coton avant la guerre avait excédé 4 millions de balles; aujourd'hui si rien n'eût été changé à l'organisation du travail, la récolte atteindrait certainement 5 millions. Avec un pareil stock, acquis à si bon marché qu'il défiait toute concurrence, les Etats-Unis auraient marché rapidement à la conquête commerciale du monde. Ils l'eussent dominé, et cela quand même le prix du coton eût éprouvé une baisse permanente. En effet, la baisse du coton ne venait jamais seule; elle entraînait toujours une baisse générale sur tous les articles manufacturés et l'Amérique n'y perdait rien. Mais cette baisse n'est pas ce qu'on pouvait craindre; au contraire, malgré l'immense accroissement qui s'était signalé dans la culture du coton aux Etats-Unis, les prix tendaient plutôt à monter qu'à descendre, ce qui nous procurait un immense avantage dans nos échanges avec les pays qui n'en produisent pas.

Aujourd'hui cette précieuse source de revenu est tarie. Les campagnes sont désertes, les bras qui les fertilisaient ont disparu, et le fleuve reprenant son empire, inonde comme il y a cent ans le sol d'alluvion rendu à la libre nature. Tout donc a péricilité avec la destruction de l'organisation du travail dans la vallée du fleuve, on peut même dire que tout y est perdu, faute de bras.

Les politiciens de St. Louis, de Cincinnati, ceux de Philadelphie, de New York ou de Boston s'imaginent peut-être que les Etats de la vallée n'ont pu cultiver à cause de certains obstacles ou désastres passagers de leur nature, et que les cultures commenceront quand le sol sera suffisamment protégé contre les eaux. Dans cette croyance, ils se trouvent disposés à voter des sacrifices en faveur des Etats riverains du Mississippi, parce qu'au fond ils comprennent bien que ces sacrifices leur profiteront à eux mêmes, mais quand ils verront que le mal est radical, c'est-à-dire que le Mississippi déborde parce qu'il n'y a plus de bras pour cultiver le sol, boucher les crevasses et entretenir les digues, il n'est pas présumable qu'ils fassent deux fois une chose qui ne paye pas.

LA POSTE.—Le service de la poste est rentré dans ses beaux errements d'autrefois, ou plutôt il n'est pas encore parvenu à s'organiser d'une manière régulière depuis plus d'un an que la guerre est finie. La malle de New York nous a manqué hier et avant hier, et ces accidents de service arrivent toujours au moment où on désire le plus recevoir des nouvelles. Les derniers journaux reçus ici nous parlent à peine de l'effet produit par le refus de l'Autriche de se soumettre aux vues des puissances pour conjurer la guerre, quand le télégraphe nous a déjà appris que l'avortement de la conférence avait eu pour résultat presque immédiat l'invasion de la Saxe par les troupes prussiennes. Ce résultat ne doit surprendre personne, mais entre le fait de l'abandon de la conférence et le fait des premières hostilités, il a dû y avoir beaucoup d'agitation et d'inquiétude en Europe; il a dû y avoir beaucoup de mouvements de troupes; les préparatifs de guerre ont dû être poussés avec plus d'activité encore et chaque puissance prête, mise belligérante a dû s'emparer, par précaution, de certaines positions essentielles pour le succès de son plan de campagne. Les journaux, s'ils étaient arrivés, eussent contenu à cet égard beaucoup de choses intéressantes, et nous compions pouvoir offrir aujourd'hui à nos lecteurs un bulletin vraiment nouveau.

Mais la malle du Nord nous ayant fait défaut, nous avons été obligés de remplir notre feuille avec des matières qui n'ont pas le plus grand des mérites, en ce moment d'attente, le mérite de la nouveauté. Ces matières, bien que choisies avec soin, auront toujours l'impardonnable tort de ne pas parler de guerre à des lecteurs qui n'attendent que cela.

Mais il n'est encore que minuit et peut-être le télégraphe nous apportera-t-il quelque dédommagement pour la pénurie de nouvelles où nous sommes. Le télégraphe a déjà une grande avance sur la malle. Il a laissé les autrichiens marchant contre les prussiens en Saxe quand la malle ne nous entretient encore que du désappointement causé aux amis de la paix par l'échec de la conférence qui ne s'est pas même réunie une seule fois. Il est possible que le télégraphe de nuit, qui depuis quelque temps est infaillible, prenne une autre avance sur la malle et nous transmette un bulletin intéressant. Il est vrai que les nouvelles télégraphiques ont moins de charme que les autres, mais elles parviennent vite et chacun est disposé à excuser leur laconisme en considération de leur promptitude. Il nous reste donc encore cet espoir d'ici à trois heures du matin.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS UNIS.—Le juge Durell a rendu hier sa décision dans l'affaire de la compagnie des steamers de la malle des Etats Unis contre la ville de la Nouvelle-Orléans. Le jugement accorde $3900 de dommage aux plaignants, perpétue l'injonction et condamne le maire Clark à payer au Trésor des Etats Unis, la somme de $300 pour mépris de cour. C'est à peu près ce que nous avions prévu, et voilà, pour notre malheureuse ville, le revenant bon qui résulte des faits et gestes d'un conseil municipal composé d'hommes inexpérimentés et pour la plupart irresponsables. On regrettera bientôt l'administration du Dr. Kennedy.

EXPOSITION LOUISIANAISE. — Nous avons déjà parlé plusieurs fois de cette Exposition dont l'ouverture parait être définitivement fixée au 20 novembre prochain. Tout annonce que cette affaire aura un grand succès. D'abord, une somme de $30,000 est consacrée aux primes, c'est-à-dire aux récompenses que mériteront, d'après les règlements de l'association d'exposition, ceux qui auront envoyé des articles dignes de l'attention publique. Ces récompenses ne concernent pas l'industrie des machines seulement, mais toutes choses, tous produits et en première ligne l'élevage des animaux. Pour concourir, c'est-à-dire pour avoir la faculté d'exposer quelque chose, il faudra ne donner qu'un faible droit, cinq piastres pour faire entrer des animaux et cinq piastres pour faire entrer tous autres articles qu'on voudra. Moyennant cette légère rétribution, un certain espace vous sera alloué pendant toute l'exposition. Nous croyons que cette combinaison plaira à tout le monde et que les Fair Grounds seront fort occupés.

DIRECTORY DE GARDNER.—Ce Directory sera le plus complet qui aura jamais été publié à la Nouvelle-Orléans. Les précautions les plus minutieuses ont été prises pour que cette publication ne laisse rien à désirer. Nous engageons le public à seconder les efforts de l'éditeur en se prêtant à tous les besoins de renseignement qu'il pourra éprouver. Un Directory est une œuvre de recherche et de patience laborieuse, et l'auteur de celui que nous annonçons est un homme infatigable: nous souhaitons donc à M. Gardner tout le succès qu'il mérite et qui, nous l'espérons, ne lui manquera pas.

PUBLICATIONS DIFFAMATOIRES. — Une fort petite, indigne feuille, désignée sous le titre d'*Espion de la Vallée du Mississippi*, publiée à St Louis, suppose-t-on, a trouvé moyen d'occuper une place dans les étalages de nos marchands de nouvelles, qui ont eu le tort de la mettre en vente avec les autres journaux. Peut-être ignoraient-ils le contenu de la feuille en question. Toujours est-il que quelques-uns de nos citoyens, dont les noms ont été publiés assez inglorieusement, ont fait des affidavits contre certains étalagistes qui ont contribué à la circulation de ces imprimés calomnieux.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Montpellier, Vermont, 29—La Convention démocratique d'Etat a nommé Chas A. Davenport pour la place de gouverneur, elle a réaffirmé sa confiance dans les principes du parti démocrate, endossé la politique du Président Johnson et demandé que les bons des Etats-Unis soient taxés.

Washington, 30 juin—Le Sénat a confirmé les nominations suivantes: Martin F Conway, de Richmond, ex-membre du Congrès confédéré, comme consul à Marseilles, France, Charles Davis, de Nashville, Tenn, et Joel Grishard, de Windsor, Caroline du Nord, comme collecteurs de douane, Thos L Cuthbert, comme officier naval à Charleston, Caroline du Sud.

Philadelphie, 30—Le comité d'arrangement, à l'occasion du 4 juillet, a retenu des appartements pour le Président et les membres de son cabinet, et les généraux Grant, Meade, et Hancock, à l'hôtel Lapeyre.

Washington, 30—Le major général John Pope succède au général Hooker à New York. Ce dernier est relevé pour cause de mauvaise santé. Hancock prend la place de Pope dans l'Ouest.

Un comité spécial du sénat est d'accord pour rapporter dans le bill des allocations une somme de 4,000,000 pour la réparation temporaire des levées du Mississippi.

Le bill passera au sénat et plusieurs membres des plus notables de la chambre ont annoncé leur intention de voter pour le bill.

Les recettes totales du Revenu de l'Intérieur, des douanes et de sources diverses, de ventes de terres publiques, pour l'année fiscale qui finit aujourd'hui, s'élèveront à plus de 550 millions de piastres.

Les recettes du Revenu de l'Intérieur, suivant l'estimation, iront à $315,000,000; de la douane à $170,000,000; de la taxe directe à $65,000,000, et de la vente des terres publiques à $900,000.

Trois personnes ont été pardonnées aujourd'hui par le Président. Mme Mary Colt, Mme Mary W. Anderson et A. P. Daniel, du comté de Greene, Georgie. Toutes ces personnes étaient dans la catégorie des $20,000 de la proclamation d'amnistie.

Le sénat a adopté une résolution qui charge le comité sur les bâtisses publiques de s'informer s'il serait convenable d'acheter au moins 100 acres de terre pour faire un parc public et un local pour y bâtir un hotel de la présidence.

Le sénat a passé le bill du télégraphe national.

Sur motion de M. Wilson le sénat a insisté sur ses amendements au bill du Bureau des Affranchis et a adhéré à un comité de conférence.

Le bill des allocations indiennes a été discuté longuement.

M. Roland a présenté une résolution rappelant qu'Albert Elmore, récemment nommé par le Président et confirmé par le sénat comme collecteur de douane à Mobile a occupé une place sous le gouvernement confédéré et demandant au secrétaire du Trésor une copie de serment of fidélité prêté par le dit Elmore. La résolution a été adoptée.

La chambre a été engagée tout le jour dans la discussion du bill de tarif.

New York, 30, au soir.—Le coton a fermé en baisse de 1 c. Vente, 1,200 balles de 36 à 38. L'or a fermé à 153 1/4.

Passe du Sud-Ouest du Mississippi, 30 juin—Montant le fleuve, à 4 heures P. M., steamer Evening Star, de New York, en sept jours; il a un chargement de marchandises et des passagers. Le 26, il a vu une goélette, lat. 26 43 ni long 76 22 n: elle était pleine d'eau, et paraissait avoir éprouvé un incendie.

A 5 heures, P. M. un autre steamer est monté. Pas de nouvelles du Cromwell. Montant le fleuve le Hanson, le Gregory, l'Emma Letchfield et le Townsend. A l'ancre, le Boynton et l'Asphodel.

Les navires suivants sont arrivés: la barque Hanson Gregory, de Rockland, avec de la chaux, le brick American Union et la goélette Townsend, de Philadelphie.

Marché aux bestiaux.

Jefferson City, 2 juillet.

Il n'y a pas eu d'arrivages hier et de vente.

A vendre—772 bœufs du Texas, 25 bœufs de l'Ouest, 139 veaux et vaches d'un an, 349 cochons, 5463 moutons et 22 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. nette	— 14 à	16
do do 2me qualité, par liv. net	— 10 à	12
do do 3me qualité, par liv. net	— 8 à	10
Bœufs du Texas, de choix, par tête	35 — à	50
do do 1re qualité, par liv. net	[illegible]	[illegible]
do do 2me qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
do do 3me qualité, par tête	[illegible]	[illegible]
do do Inférieurs, par tête	[illegible]	[illegible]
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	[illegible]	[illegible]
do du pays do	[illegible]	[illegible]
do do	[illegible]	[illegible]
do do Rack, par tête	[illegible]	[illegible]
Moutons, en lots, par tête	[illegible]	[illegible]
do du Texas, par tête	[illegible]	[illegible]
do de choix, par tête	[illegible]	[illegible]
Vaches à lait, de choix par tête	[illegible]	[illegible]
Veaux, par tête	[illegible]	[illegible]
do de lait, par tête	[illegible]	[illegible]
do d'un an par tête	[illegible]	[illegible]

THÉATRE D'ORLÉANS.

Représentation extraordinaire donnée par les amateurs, ANDRÉ GÉRARD, Drame en cinq actes par Victor Séjour. La représentation aura lieu SAMEDI le 7 courant. Le nom et programme de l'amateur [illegible] pourra s'être à la [illegible] places sont en vente à partir d'aujourd'hui, rue Ste Anne 41. 2juillet—1t

PORTEFEUILLE TROUVÉ.

TROUVÉ, vendredi, 29 juin, dans la rue Jefferson un PORTEFEUILLE renfermant [illegible]. Le propriétaire peut l'avoir en s'adressant à J. H. Keller, au No 110 de la rue Gravier [illegible] Howard et Saint André. 1erjuillet—3t

A Vendre,

LE MAGASIN A TROIS ETAGES (fenêtres en fer) situé No 68 rue Vieille Levée, maintenant occupé par O. Bercier & Co.

Egalement, la magnifique maison basse, No 176 rue du Quartier, entre Remparts et Bourgogne, bâtie par Jean V. de Egana.

Pour informations s'adresser à
AUG. COUTURIÉ,
24 juin—15j 37 rue Vieille Levée.

A LOUER.

UNE JOLIE RÉSIDENCE, convenable pour une nombreuse famille, avec jardin à fleurs, verger, potager. No 88 rue Duquesne, entre Miro et Galvez, (à proximité des chars du Bayou). Pour plus amples informations s'adresser au bureau de M. N. F. Bonnis, 140 rue Gravier. 15j uin

A LOUER OU A VENDRE.

Une grande propriété, à Lewisburg, connue sous le nom d'Hôtel Grégoire. S'adresser sur les lieux, à PUJOLS, et en ville, au Restaurant des Etats Unis. 8juin—1m

PROPRIÉTÉ A VENDRE

Pour cause de départ.

Une belle propriété située rue St Anne, No 410, entre Miro et Tonti. Maison double à étage avec jardin, écurie, etc. le terrain mesurant 60 pieds de face à la rue St Anne, sur 85 de profondeur. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux. [illegible]

Crescent Hotel,
A LA BAIE ST LOUIS.

Cet Hôtel qui est en face du Crescent Wharf construit expressément pour l'Hôtel, est ouvert et peut recevoir les familles et les voyageurs. Le confort des pensionnaires sera l'objet d'une attention toute particulière.

Le bagage doit être marqué "Crescent Wharf" pour en garantir la livraison.

J. V. TOULMÉ,
E. V. SAUCIER, Propriétaires.
11 juin—1m

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés ont formé une société, le 1er juillet, sous la raison PEPIN & TURCOTTE, pour l'importation de marchandises sèches. Leur bureau est momentanément au No 5 de la rue St-Louis.
Nouvelle-Orléans, 2 juin.
A. PEPIN
10 juin J. TURCOTTE

AVIS.

M. PHILIP LOBRANO n'étant plus chargé de mes collections, je prie les personnes qui me doivent de ne payer aucun compte sur un acquit.
Nlle-Orléans, 20 juin 1866. OLYMPE BOISSE,
21juin—15 154 rue du Canal.

C. JAUBERT & Cie.
20, Rue de Chartres.

AYANT fait de forts achats, au moment de la plus forte baisse, offrent à leur clientelle et au public en général, un magnifique stock de marchandises de saison, qui ne laissera rien à désirer pour le choix et le bon marché.

N. B.—Les marchands de la campagne trouveront les articles les plus convenables et les plus variés, pour leur vente.

Les commandes seront promptement remplies.

O. Jaubert & Cie,
WHOLESALE DEALERS IN DRY GOODS
8avril—2m 90, Rue de Chartres.

The Arrow Tie,
(LE CERCLE ARROW.)

Et Bandes de Fer, pointes, pour les balles de Coton.

Les planteurs, les facteurs et les marchands de la campagne trouveront leur intérêt à se servir de ces CERCLES et de ces BANDES. Les ordres sont promptement exécutés par GIVEN, WATTS & Co, ou par H. T. BARTLETT, agent,
3 juin—1m. Rue Carondelet, No 20

E. BRULARD,
COMMISSIONNAIRE,

28 rue de Chabrol, faubourg Poissonnière PARIS.

Références:
MM. A. ROCHEREAU & Cie, A. JACQUET & BECHET, Louis MOULOR, FREDERIC JAUFROID, — Nouvelle-Orléans.
Jn. RIFFLARD, H. de GOES — New York. Paris.

Vin de Champagne de la célèbre marque de Charles Heidsieck, de Co., Reims.

LES soussignés ont été nommés seuls agents pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
COUTURIE FRERES,
6 janv— 37, rue Vie

MONROE & REDDINGTON
JOHN T. MONROE. THOS. REDDINGTON.
FACTEURS DE COTON ET NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
Rue Carondelet, No 63, coin Perdido.

MM. Monroe & Reddington sont agents pour la vente des célèbres moulins à scies de Winter & Co; agents de la Fonderie Trédégar (Tredegar Iron Work) de Richmond, Virginie. Ils peuvent fournir, en tout temps, du Fer de chemins de fer, des Chevilles et des Clous, de Chevilles pressées, des Plaques et des Pelles, en quantités quelconques, des meilleures qualités et à meilleur marché qu'aucune autre maison de cette ville.
25 mai—3m

Docteur HUARD,
De la Faculté de Médecine de Paris,
115 RUE ROYALE
ENTRE ST-LOUIS ET TOULOUSE.
Chez M. le Docteur Lambert. 1er juin—1 m

AU PUBLIC.
Compagnie de Stoves à l'Huile de Pétrole.
Bureau, rue du Camp, No 166.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1866.

AU PUBLIC.

Comme on a fait courir le bruit qu'en vendant les STOVES à HUILE de PÉTROLE, de GRAY, nous avons montré de la préférence aux riches, nous désirons que l'on comprenne bien que nous ne faisons aucune distinction entre le riche et le pauvre. Quelques personnes qui étaient venues acheter de nos Stoves dans le courant de la semaine dernière ont été désappointées parce que nous avions à remplir de nombreux ordres pour d'autres Etats. Nous répétons que tout le monde sera mis chez nous sur un pied d'égalité et que le premier venu sera le premier servi. 1er juillet—4 PP

AVIS.

SUCCESSION DE J. M. CABALLERO.

Les personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de feu José Maria Caballero sont priées de les présenter au soussigné; celles qui doivent à la dite succession sont priées de venir payer immédiatement à FCO. PIZARRO MARTINEZ, Exécuteur testamentaire de feu J. M. Caballero.
2juin—2e—juillet Rue Gravier No. 198.

Société alsacienne et lorraine
de bienfaisance et d'assistance mutuelle

UNE assemblée générale trimestrielle, à laquelle aura lieu l'élection des officiers, aura lieu lundi, 2 juillet, à sept heures et demie du soir, à la salle No. 305 Vieille-Levée. Les membres sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du Président,
1juillet—2 A. P. SCHNEIDER, secrétaire.

Le "Directory" de la Ville POUR 1867.

Conformément à l'avis que nous avons déjà donné au sujet d'une nouvelle édition du DIRECTORY, nous nous mettons à l'œuvre immédiatement. Nous espérons que le public donnera à nos employés toutes les facilités nécessaires afin que le travail soit aussi parfait que possible. Nous ne négligerons rien pour que la prochaine édition surpasse toutes celles qui l'ont précédée: elle sera accompagnée d'une magnifique carte de la ville.
1er juillet—6 CHAS GARDNER.

LA FOIRE.
Bureau de la Société des Agriculteurs et Artisans de la Louisiane.
Nlle Orléans, 4 juin 1866.

AUX ARCHITECTES, ENTREPRENEURS ET JARDINIERS—Le Fair Grounds Committee désirant avoir des plans et cahiers des charges pour dessécher et orner le terrain de la Société et construire des édifices convenables destinés à la Grande Foire, qui doit avoir lieu le 20 novembre prochain—offre les primes suivantes:

1—Pour des plans complets de dessèchement, emplacement et bâtisses, accompagnés de cahiers des charges au complet—$300.

2—Pour un plan de dessèchement seulement, accompagné de cahiers des charges au complet—$200.

Il sera payé une commission de 5 pour cent pour la surveillance des travaux. Les concurrents dont les plans auront été adoptés auront la préférence.

Tous les plans doivent être soumis d'ici au 1er juillet 1866 et adressés au Comité qui prendra connaissance aux conditions déposées au bureau de la Société, au Mechanics Institute.
C. H. SLOCOMB,
Président du Comité des Fair Grounds.
5juin—1m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—JUILLET 1866.

Sont invitées à se présenter à ce consulat pour affaires qui les intéressent les personnes dont les noms suivent—en cas de décès [illegible] leurs ayant droit sont priés d'en donner avis au consulat.

A	K
Aarnaud, Desire	Kinder, Louis, originaire d'Ottrott Bas Rhin
Ainschbery Marie Flore Mademoiselle	L
B	Lataze Claude, originaire de Madame Veuve
Bertin Anna Mme	Landry J, Celestin
Bousses Jean	Laffarette Veuve
Barthelemy, Alexandre	Laurent Mme Vve
Bartin, Bernard	Lougueteau Hilaire [illegible]
Broussard, Mme née Marie	[illegible]
Brezoux, les époux	Lebrune Laurence
C	Laroque, Louis
Coste, Joseph jardinier	M
Claude, Etienne	Maniere Jean Baptiste
Clement, Marcelin	Marchand Mme [illegible]
Carrere, Victor	Menier [illegible]
Carré, Le [illegible]	Martin [illegible]
Castelbon, Gabriel	Mosbac, Mme née Rosine Emilie
D	Gagnebin, Catherine
De May, Mme Vve née Hortense Adrienne	P
Duplan, Pierre	Panard de Perleau
Dores, Jules	Paret, Antoine
Delmet, Marie Rosine	Pela, Sylvain
Dubour, Dominique	R
F	Roton, Jean
Frey, Pierre	Roth, Alexandre
Fabre, l'abbé	Reinecke, Jacques
G	Renaud François
Guerin, Jacques	S
Guerin, Ernest	Simonetti, Louis, tailleur d'habits
Gilbert, Georges	T
Grandry, Sebastique Me	Thierry Henri Auguste
H	V
Hebert, Georges	Verrot et sa femme née Virginie Vincent
Hareau, Delphin	Valentine, Marie
I	W
Jacob J. P. G.	Weinburgenn, Madame Me
Imbert, Jean Charles	

La Chancellerie du Consulat de France, rue St Louis, No 1, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
1er juillet

Avances sur Consignations

à New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux, le Antilles, et change sur New York, le Havre, Paris, Bordeaux.
OSCAR BERCIER,
1erjuillet—3m 38, rue des Magasins.

On demande

UNE CUISINIÈRE, et une DOMESTIQUE DE MAISON.
Inutile de se présenter sans recommandations.
S'adresser [illegible] 30 juin—5

POUR BELIZE, HONDURAS ET L'ILE RUATAN

La goélette Village Gem, [illegible] partira pour [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] au capitaine, à bord, près le [illegible] Deuxième District, ou à L. VALLÉE, 29 juin rue du Camp, No. 77.

PERDU.

Dans un des chars de la rue des Magasins un portefeuille contenant vingt piastres et des papiers de nulle valeur [illegible] au propriétaire. [illegible] rapportera au No. 165 rue Vieille Levée, entre St Pierre et Jefferson.

PROPRIÉTÉS A VENDRE

Une MAISON, rue Dauphine, entre Dumaine et St Philippe.
Un LOT DE TERRE, rue du Canal, entre Broad et Dorgenois.
Une MAISON, rue Thalie, entre Tchoupitoulas et St Thomas.
Par TOURNÉ & NEUBERGER,
30 juin—3t 37 Carondelet.

A LOUER.

LA magnifique et vaste salle de bal, connue sous le nom de Bal du Globe.
Pour conditions, s'adresser au No 11 rue Jefferson.
20 mai

Changement de domicile.

J. LOCAPRE prévient ses amis et ses clients qu'il a transféré sa Boulangerie du No. 20 au No. 22 rue des Remparts, encoignure Hopital. Il profite de cette occasion pour remercier le public de la préférence marquée qu'il a accordée à son pain.
29 juin—1m J. LOCAPRE.

Avis aux Fumeurs.

☞ La fabrique de cigarettes, tabacs et cigares de M. M. LUIS SUSINI y hijo de la Havane "LA HONRADEZ" voyant augmenter chaque jour les nombreuses contrefaçons de sa marque, a l'honneur d'informer le public que l'agent chargé des affaires extérieures de la maison et ayant pouvoir de traiter, &c., &c., est en ce moment de passage à la Nouvelle-Orléans pour recevoir toutes les commandes ou ordres de commissions, et prévenir de cette façon toute duperie à abritant derrière un nom connu du monde entier.

S'adresser à M. S. DE BANGES, 77, rue Conti N. O.
2juin—6t

Exposition artistique
PENDANT QUELQUES JOURS SEULEMENT.

Les amateurs d'objets d'art pourront apprécier au magasin de RUNKEL & DUPUY, 143 rue Canal, près de la confiserie Bellanger, l'immense et magnifique tableau représentant la Mort de Douglas, à la bataille de Langside, en présence de la reine Marie-Stuart.

C'est sans contredit le plus remarquable travail à l'aiguille que l'on puisse voir, et il est d'autant plus beau qu'il est dû au talent d'une dame de la Nouvelle-Orléans.

Encore quelques jours et il sera expédié pour New-York, où il sera un des ornements de la galerie des beaux-arts. 29 juin—6t

Demande de Cuisinière.

ON demande, de suite, une bonne cuisinière pour une famille résidant à Mandeville. Une cuisinière française. S'adresser, avec de bonnes recommandations, au No 182 rue de la Commune, chez
27 juin—6t MICHEL & CO.

Chiennne perdue.

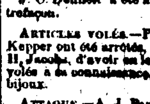

Il a été perdu hier dans la rue des Champs Elysées, une petite chienne, [illegible] de la Havane ayant à l'oreille [illegible] marque jaune et blanche [illegible] du milieu du corps jusqu'à la queue. Elle répond au nom de PRINCESSE. La personne qui la ramènera au No 251 de la rue de la Douane, recevra une récompense.
29juin—4

Bureau des Assureurs,
Nouvelle-Orléans, 25 juin 1866.

LES Compagnies d'Assurances composant le Board fermeront leurs bureaux, tous les jours, à 3 heures de l'après-midi, à partir du 1er juillet prochain.
JAMES H. WHEELER,
24 juin—2 sem Secrétaire.

Machines à Glace.

3 PETITES MACHINES A GLACE, pour familles à vendre par
A. M. LAURIN, ROTHIER & CO,
24 juin—7 Rue Gravier, No. 111.

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.
26 juin—3m

CERTIFICAT PERDU.

UN certificat, No. 2078, portant la date du 27 octobre 1856, pour trente actions de la Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans, en faveur de Joachim Viosca fils, ayant été perdu ou égaré, il a été fait, aujourd'hui une demande pour le renouvellement du dit certificat.
Nouvelle-Orléans, 16 juin 1866.
7 juin—6 sem 1f par sem

Produits de l'Ile de Cuba.

1047 caisses sucres, blanc, jaune et brun, pour grocerie.
1,181,500 cigares, des marques et formes assorties.
65,000 paquets cigarettes de la célèbre marque La Honradez.
300 boucauts de melasse, Muscovado.
30 barils de melasse Muscovado, (choisie) rebouillie.
20 barils de miel d'abeilles, (blanc).
61 [illegible] de cire, vert.
[illegible] balles tabac, pour tripes et capes.
10 boîtes de pâte de gelée de goyave.
[illegible] barils vin blanc d'Espagne.
En Douane et en magasin, à vendre par
F. PROTOSAOS,
Nos 25 et 27 rue Douane, entre Chartres et Vieille-Levée.

STAR CANDLES!

AGENCE DE
N. SCHŒFFER & CO.
UN GRAND STOCK
Constamment à vendre par
J. AVET,
AUX BLUE STORES,
encoignure Vieille Levée et Bienville.
1erjuillet—PP

Feux d'Artifices pour le 4
A VENDRE PAR
J. G. SPOR,
71, Vieille Levée,
entre Bienville et Conti.

TRIANGLES VERTICALES, SERPENTS, SAUTERELLES, SOLEILS, CHANDELLES ROMAINES, MINES, FEUX BENGALES, ROUES SAXONNES, ROSETTES, FUSÉES ROUGES, BLEUES ET BLANCHES, BOUQUETS, &c., PÉTARDS ET TORPILLES ainsi qu'un grand assortiment de DRAGÉES CANDIES, &c. 1erjuillet—au 3

Nouvelle-Orléans, le 30 juin 1866.

LA société existant sous la raison OSCAR BERCIER & CO. est dissoute d'un commun accord. Le nom de la maison ne servira plus que pour sa liquidation.
OSCAR BERCIER,
F. LABORDE.
1 juillet—1m No 42, Vieille-Levée.

OSCAR BERCIER,
Négociant - Commissionnaire,
NO. 38 RUE DES MAGASINS,
1 juillet—3m au premier.

PRODUITS DE L'OUEST.

JAMBONS fumés au sucre, Viandes fumées en boucauts, Porc en saumure, Saindoux, Chandelles de l'Etoile, Maïs, Toile et Corde d'emballage, etc., etc.
A vendre par OSCAR BERCIER,
1 juillet—1m No 38 rue des Magasins, au 1er.

M. WILLIAM DE LA RUE est porteur de ma procuration générale apport acte pardevant A. Ducatel notaire public.
NOUVELLE-ORLEANS, 1er juillet 1866.
OSCAR BERCIER,
1 juillet—1m 38 rue des Magasins.

LES SOUSSIGNÉS ont ce jour formé une société sous la raison sociale Victor Maignan & F. Laborde, pour les affaires de commission en général et importation de vins, eaux-de-vie, sardines, etc.
au No 42 rue Vieille-Levée.
1 juillet—1m

Victor Maignan & F. Laborde,
Marchands commissionnaires et importateurs de vins, eaux de vie, sardines, fruits, conserves, etc., etc.
NO 42 RUE VIEILLE-LEVÉE.
1 juillet—3m

En magasin et à vendre par les Soussignés:

250 barriques VIN rouge—J. Lebrun.	
[illegible]	Eagle Brand et autres.
[illegible]	Cantenac, H. Brion, Chateau Latite, Pape Clément, &c.
[illegible]	VIN blanc—Th. Drouet
[illegible]	Larroude frères
[illegible]	24 bocaux PRUNES en bocaux—J. Fau
[illegible]	[illegible]
[illegible]	25 boîtes FANTAISIE.
[illegible]	SARDINES à l'huile en quarts de boîtes—L. Edelin.
40 paniers	CHAMPAGNE, Black seal—Champagne Impérial—Royal Hunter, et autres marques en grandes et 1/2 bouteilles
[illegible]	HUILE de M'lle Sus. 22, 18 et 11 onces
[illegible]	COGNAC quarts et huitièmes—Hunter Sutton, Goldenburg Champagne Vineyard Proprietors Co., L. O. Lenoyez, Larroude frères, Otard Dupuy & Co., Gautier frères 1840 et 1831, Alex. Seignette, Rochelle, J. J. Dupuy & Co.
	BOUCHONS, VERMOUTH, &c., &c.
[illegible] milliers	CIGARES de la Havane de la célèbre marque Rosarita

V. MAIGNAN & F. LABORDE,
42, rue Vieille-Levée.
1er juillet—6t—PP

AVIS.

LE PUBLIC est prévenu que je ne suis point responsable des dettes que mes deux frères PIERRE et JACQUES DAURE ont pu ou pourront contracter en mon nom.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1866. JEAN DAURE.
1erjuil—2

AU PUBLIC.

LA LOTERIE DE L'ALABAMA.

La correspondance suivante donne l'assurance que les tirages de la Loterie de l'Alabama, dont le premier a lieu, à Mobile, le 7 juillet, se feront de bonne foi, et ne sauraient en douter. Les lots seront tirés, et quelque heureux porteur de billet recevra certainement la somme. Le porteur recevra son l'argent, soit le lot, à son choix.

Bureau du T. S. et A. Association.
Mobile, Ala., 25 juin 1866.

A l'honorable J. M. Withers, maire de Mobile.

Monsieur, — Au nom du "Tuscaloosa Scientific and Art Association," je vous prie de désigner trois commissaires honnêtes et désintéressés pour surveiller le tirage des cinquante mille piastres de lots, — tirage qui lieu à la loterie, dans cette ville, le 7 juillet, au profit de l'Université de l'Alabama.
Je suis, etc.,
N. L. WHITFIELD,
Président du "T. S. and A. Association."

Bureau du Maire.
Ville de Mobile, 26 juin 1866.

Au colonel, John H. Higley, H. Bellentyne et colonel Chas. Forsyth.

Messieurs, — Conformément à la susdite demande, je vous nomme commissaires et espère que vous accepterez la nomination.
Je suis respectueusement, etc.,
T. M. WITHERS,
Maire de Mobile.

Mobile, Ala., 26 juin 1866.

A l'hon. J. M. Withers, maire de Mobile.

Messieurs—Conformément à votre nomination, nous remplirons les devoirs de commissaires pour surveiller le tirage de la Société Scientifique et Artistique de Tuscaloosa—tirage qui doit avoir lieu, le 7 juillet prochain au profit de l'Université de l'Alabama.
JNO. H. HIGLEY,
H. BALLENTYNE,
C. FORSYTH.

☞ Les billets sont à vendre par Chas. T. Howard, marchand, avant licence, au No 40 de la rue du Camp, et à ceux des succursales de la Nouvelle-Orléans. 30 juin—

COLLÈGE DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.
Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et expérimentés.
L'Anglais, le Français et la Tenue des livres y sont enseignés simultanément. L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent aussi des soins particuliers.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français—Prix $5.
Le Collège est situé rue Hôpital, No. 154, entre Dauphine et Bourgogne. [illegible]

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE.

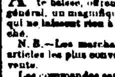

Les bateaux à vapeur Laura et Ella Mary, neufs, à basse pression et à roue dessus, aujourd'hui et partiront pour les endroits ci-dessus [illegible] 3 juin, à l'arrivée des chars de 4 heures de l'après-midi, [illegible] de l'extrémité du chemin de fer [illegible] heures et [illegible] du Pont Chartrain. Pour à [illegible]. Au retour, le premier quittera Mandeville à 4 heures P. M., et le second à 5 heures P. M.
Pour plus amples informations, s'adresser à
LOUIS GERIO, Jr.,
30 juin—3t 8 rue de Chartres.

POUR PORT-AU-PRINCE ET ST-MARC (HAITI.)

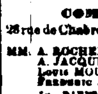

La goélette anglaise BILLY BUTTS, capitaine G. H. Howitt, ayant son chargement, partira positivement samedi, le 7 juillet, pour les ports ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à
MM. MUMM, LULING & CO.,
ou à A. L. BOICE, rue de l'Union, No. 34, 1er District.
La goélette [illegible] rue Dauphine, No 216, 3e District.
1er juillet—7t est au poteau No. —, 3e District.

POUR LA HAVANE.

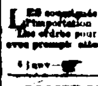

Le brick anglais EMMA partira sous peu. Pour reste du fret, s'adresser à
F. A. GONZALES,
1erjuillet—5t rue Tchoupitoulas, No 30

Fer du Tennessee.

LE soussigné, agent pour la vente du célèbre fer du Tennessee, de Hillman Bro. & Sons, est prêt à recevoir les ordres pour fer de toutes les grosseurs—plat, rond, carré, fers à cheval, plaques à chaudières, fer à bouilloires.
C. H. SLOCOMB,
Rue du Canal, No 74, et rue de la Commune, No 86.
2juin—1m

LEON QUEYROUSE,
MARCHAND DE GROCERIES
en gros
Et Importateur de Vins français, Eaux-de-vie etc.
71..........Rue St-Louis..........17
12 janvier Nouvelle-Orléans.

Grand Hôtel de la Havane.
A PARIS.
Rue de TREVISE, 44, au coin de la rue Bleue
Mlles C. & L. ABRY, propriétaires.
P. FERRET (de la Nouvelle-Orléans) GÉRANT.

Les familles louisianaises trouveront, à l'Hôtel de la Havane, un bon accueil et tout le confort désirable à des prix modérés. 15 juin—PP1m

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
GEO. W. SQUIRES, secrétaire.
[illegible]

LE QUATRE JUILLET 1866.

LE 90ème ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE NATIONALE

Grande Célébration de l'Anniversaire PAR LES Pompiers de la Nouvelle-Orléans.

SOUS LA DIRECTION DE LA Société pour la construction d'un monument des Pompiers.

CÉLÉBRATION SUR LE "FAIR GROUNDS."

PROGRAMME.

Il sera tiré, dès le matin, des SALUTS NATIONAUX, sous la direction des autorités militaires.

La célébration qui a lieu sur le "Fair Grounds" commencera à 10 heures du matin.

MUSIQUE.
M. I. N. MARKS lira la Déclaration d'Indépendance.
MUSIQUE.
M. O. H. BRAUGHN prononcera le discours.
MUSIQUE.
Commencement des Jeux et Exercices.
MUSIQUE.
Courses—Essai des Pompes.
MUSIQUE.
Courses à pied—Grand jeu de balle entre les Clubs Magnolia et Lone Star.
MUSIQUE.
Grands exercices gymnastiques.
MUSIQUE.
Courses et courses de trot.

Dans la soirée.

Grand Concert, Instrumental donné par la célèbre corps de musiciens de CHR. JAEGER.

FEUX D'ARTIFICE.
Sous la direction du célèbre M. A. DANIEL.

DANSES.

Il a été construit, sous les magnifiques chênes du Fair Grounds, une plate forme de cent vingt pieds carrés, sur laquelle les danses auront lieu sous la surveillance du COMITÉ TERPSICHOREAN.

ILLUMINATION.

Il y aura une grande illumination, sous la direction du comité de la société.

La fête de cinq jours.

La fête durera cinq jours—le 4, 5, le 6, le 7 et le 8. Il y aura différents jeux, exercices et spectacles tous ces jours.

On dansera tous les soirs.

Le Comité chargé des préparatifs est décidé à faire de cette fête une véritable FETE DU PEUPLE.

Il ne négligera rien pour la rendre attrayante.

On trouvera sur les Grounds des Salons, des Restaurants, des Salons de Crèmes à la Glace et de Soda.

Le Monument des Pompiers.

Tout le bénéfice de cette fête sera consacré à la somme qu'on forme en ce moment pour la construction d'un Monument imposant à la mémoire des Membres morts en accomplissant leur devoir, soit comme Pompiers soit comme Soldats. Leurs noms seront inscrits sur le Monument.

Maintien de l'Ordre.

Un nombre suffisant de Policemen se trouvera sur les lieux pour maintenir le bon ordre.

On espère que chaque Pompier présent usera de son influence pour empêcher tout ce qui serait de nature à troubler la Fête.

Prix d'Entrée.

Billet Vert, pour une personne, pour un jour - $1.
Billet Rouge pour une personne, pour cinq jours - $3.
Les enfants au-dessous de 15 ans, accompagnant leurs parents ou tuteurs, seront admis gratis.

Entrée et sortie.

Le "Fair Grounds" était connu jadis sous le nom de "Creole Race Course" (Hippodrome créole): il est situé entre la rue de l'Esplanade et le chemin de Gentilly.

Les chars de la compagnie des [illegible] de fer de la ville déposeront le public à l'entrée qui se trouve dans la rue de l'Esplanade.

Les véhicules passeront par l'entrée du chemin de Gentilly.

On peut se procurer les billets dès aujourd'hui au bureau de la société, Bank Place, No 10, aux Pompiers des compagnies et aux membres du comité.

I. N. MARKS,
Président du comité général d'arrangements.
28 juin—1, 2, 3, 4 juillet

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
ETAT DE LA LOUISIANE.
Bureau de l'Auditeur.
Nouvelle-Orléans, 30 juin 1866.

LA taxe d'Etat d'un quart d'un pour cent sur les [illegible] et recettes brutes de chaque personne [illegible] métier ou ayant une profession quelconque, [illegible] montre du 1er avril au 30 juin 1866 [illegible] être payée, au bureau du Trésorier d'Etat, dans les premiers jours de juillet prochain. [illegible] payée dans le temps indiqué, il sera ajouté vingt pour cent au montant du et le tout sera perçu conformément à la loi.
H. PERALTA, Auditeur.
30 juin—au 10 juillet

FONDERIE DE LEEDS,
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Fouchar.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fournaux, des grils, &c. à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur, et toute espèce de machines pour le Sud.
14 juin—3 m LEEDS & CO.

Compagnie d'assurance de l'Union de la Nouvelle-Orléans.

L'élection annuelle de Directeurs de cette compagnie aura lieu LUNDI, 9 juillet prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la compagnie, au coin des rues Canal et St-Charles.
29 juin—au 9 juil J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 29 juin 1866.

L'ÉLECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu LUNDI 9 juillet prochain, de midi à deux heures, au bureau de la compagnie No. 21, rue du Camp.
29 juin—au 9 juillet—PP LOUIS BARNETT, Secrétaire.

LIQUIDATION
POUR CAUSE DE
DÉMÉNAGEMENT FORCÉ.

Etant obligé de rendre à la fin de juillet le local que j'occupe, je vendrai à grand rabais et sans considérer le prix coûtant tout mon stock d'articles de MODES et de NOUVEAUTÉS, consistant en Rubans, Chapeaux, Fleurs, Plumes, Soieries, Dentelles, Blondes, Valenciennes, Guipures, Crêpes, Tulles, Bobinet, Barèges, Mousselines, Tulle, Broderies, Ganterie, Ruches, Passementerie, Garnitures, En tout Cas, Parapluies, Soies et toutes les fournitures à l'usage des modistes.

Il faut que tout le STOCK soit vendu avant le 30 juillet.
19 juin—1m J. DERBES, Rue Bienville, 40.

AVERTISSEMENT.
Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.

LES soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, Etat du Vermont, le DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER pour la ville de la Nouvelle-Orléans et les villages avoisinants, préviennent le public de cette ville et des villages de Gretna, Algiers, McDonogh, Freetown, Jefferson City, Carrollton, Bouligny, Milneburg et de tous les autres villages qui touchent à la Nouvelle-Orléans de ne pas employer le dit PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER sans en avoir préalablement obtenu le droit et le privilège des soussignés. Il ne sera permis de vendre aucun des dits BOTTLE FASTENERS sans avoir obtenu le consentement des soussignés, et quiconque se servira, ou vendra ou contrefera [illegible] avis, sera poursuivi suivant [illegible] et tenu responsable de tous les dommages qui en résulteront.

Les soussignés préviennent également le public de ne pas se servir, acheter ou vendre des bouteilles [illegible] employées par eux et faites expressément pour leurs bières minérales et portant le nom de PABLO & Co. et la marque déposée au Nos 270 et 272 de la rue Royale. Les personnes qui en seront trouvées en acheter ou en vendre [illegible] seront tenues responsables de tous les dommages.
PABLO & Co.
Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale. 7 juin—1m

EN VENTE
No. 166 rue du Camp, au premier
LE "STOVE" AU PETROLE DE GRAY.

L'INVENTION la plus utile de l'époque. Ce fourneau, adapté à l'usage des familles, réunit de grands avantages. Il ne fait ni fumée, ni suie, ni cendres; est portatif, et en outre économique. [illegible]

Journellement, entre 1 et 2 heures P. M., on y fait la cuisine.
Au No. 166 RUE DU CAMP, au premier.
17 juin—6m

AVIS.
Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

LA réduction du capital de cette banque ayant été adoptée par un vote des actionnaires, avis leur est donné de [illegible] à la banque afin qu'ils y soient échangés pour leurs [illegible].
[illegible] JUMONVILLE, Caissier.